

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 décembre 2018

MESURES D'URGENCE ÉCONOMIQUES ET SOCIALES - (N° 1516)

Rejeté

AMENDEMENT

N° AS61

présenté par

M. Viala, M. Straumann, M. Ramadier, M. Nury, Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras,
M. Saddier, M. Parigi, M. Bony, M. Leclerc, M. Minot et Mme Lacroute

ARTICLE 4

À l'alinéa 1, après l'année :

« 2019 »

insérer les mots :

« à hauteur de 100 euros net par mois, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le Président de la République a annoncé une hausse de 100 euros net de la rémunération des Français qui sont payés au SMIC. Or, il s'avère à l'examen du texte que le compte n'y est pas puisque le gouvernement inclut dans ce montant l'augmentation annuelle mécanique du SMIC (1,5 % soit 17 euros environ), ce qui dénature l'annonce présidentielle et la rend mensongère. Le mouvement de mécontentement de nos concitoyens, qui a ébranlé notre pays pendant plusieurs semaines, requiert des mesures à effet immédiat, mais il exige aussi de la précision et de la sincérité de la parole politique et – puisque M. le Président de la République, M. le Premier Ministre et le gouvernement s'y sont engagés – je propose que les actes soient strictement conformes aux paroles et singulièrement ici à la parole du chef de l'État.